

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET :**

**ELECTIONS DES DELEGUES AU CCAS**

**20220003**

Christine FRANCOIS, Maire

Etaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FLACEAU Chloé, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, TONDU Mathieu

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à GARCIA Nathalie, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie

Secrétaire de Séance : Matthieu BRIERE

*Date de convocation du Conseil : 20 janvier 2022*

*Nombre de conseillers : 23*

*Nombre de présents : 21*

*Pouvoirs : 2*

En application des articles R127-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la présentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

La maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La maire propose de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Se sont présentés : Agnès GAROUTTE, Chloé FLACEAU, Bruno LARIVE, Valérie JULLIEN

Nombre de votant : 23

Suffrages exprimés : 23

Siège à pourvoir : 4

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102752-20220120-20220003-DE  
Date de réception préfecture : 21/01/2022

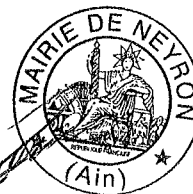
En conséquence, le Conseil Municipal, Proclame élus, à 18 pour et 5 absentions : Agnès GAROUTTE, Chloé FLACEAU, Bruno LARIVE, Valérie JULLIEN.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20 janvier 2022

La Maire

Christine FRANCOIS.



Transmission à la Préfecture le :  
Réception par la Préfecture le :